

## SÉANCE DU 22 MAI 2019

19-05-148

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35**  
**Date de convocation : 16 mai 2019**

L'an deux mille dix-neuf le 22 mai à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

### Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Noureddine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère Municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

### Absent excusé :

Alain HERAUD

### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Régis GRELOT (pouvoir à Philippe BUISSON), Omar N'FATI (pouvoir à Annie POUZARGUE), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT), Rodolphe GUYOT (pouvoir à Christophe DARDENNE)

-----  
Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

## SPORTS

SUBVENTIONS SPÉCIFIQUES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES : CLUB NAUTIQUE DE LIBOURNE 1876, ESCRIME CLUB DE LIBOURNE, LES BLEUS DE SAINT FERDINAND ET L'ASSOCIATION SPORTIVE LIBOURNAISE DE NATATION

La Ville de Libourne accompagne les associations sportives qui participent et contribuent à la construction de la politique publique locale. Cependant, elle a renoncé à recruter directement les entraîneurs qu'elle mettrait ensuite à la disposition de ces associations. En contrepartie, dans le cadre d'une politique qui se veut constante, elle a fait le choix d'intervenir par le versement d'une aide spécifique dont le montant contribue à participer aux charges salariales directement versées par l'association employeur.

Ce vote intervient en début d'année civile pour un versement en deux parties qui s'effectue en mai et en septembre et qui représente respectivement 75% puis 25% de la somme totale allouée.

Considérant que dans le cadre de ses relations avec les associations sportives de la ville, la municipalité de Libourne a été sollicitée pour apporter sa participation en 2019 aux charges salariales des entraîneurs de certaines associations.

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité ( **34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve ces subventions selon le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS SPORTIVES	SUBVENTIONS SPECIFIQUES		
	Total	Répartition	
		En mai 2019 pour les mois de janvier à septembre	En septembre 2019 pour les mois d'octobre à décembre
Club Nautique de Libourne 1876	23 780 €	17 835 €	5 945 €
Escrime Club de Libourne	10 000 €	7 500 €	2 500 €
Les Bleus de Saint- Ferdinand	23 780 €	17 835 €	5 945 €
Association Sportive Libourne Natation	15 000 €	11 250 €	3 750 €

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions spécifiques afférentes.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne  
**28 mai 2019**  
Le Maire,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne  
Gironde

